



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liguehdfft.fr - 🌐 <https://liguehdfft.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX

☎ : 06 24 63 23 63 @ : contact.sportif@liguehdfft.fr

COMMISSION RÉGIONALE DE FORMATION ARBITRAGE

Responsable : Michaël Zakrzewski

Cambrai, le 8 juin 2026

Mail : zakrzewski.michael@liguehdfft.fr

Réf. : 42-MZ-21-06-2026-Formation-JA1-circulaire

Aux Comités Départementaux
à Sophie Hénon, Présidente de la commission
de l'emploi et de la formation
à Patrick Lustremant, Président de la Ligue

La Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation "Arbitrage"
organise une Formation théorique :

Juge-Arbitre par Equipe (JA1) (examen le même jour) À La Madeleine (59)

Dimanche 21 juin 2026 de 9 h à 18 h (Durée : 8 h)

Cette formation est ouverte à tous les **Arbitres (AR)** (ou ayant validé la théorie) possédant une **licence compétition/dirigeant et majeurs** de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table.

Les stagiaires AR la veille à La Madeleine peuvent aussi s'inscrire, ils pourront suivre la formation sous réserve de réussite à l'examen théorique AR.

Coût de la formation : 92,00 € par stagiaire.

Merci de privilégier le virement bancaire ou postal (utilisez l'avis de virement). Si vous utilisez le paiement par chèque, il doit être libellé à l'ordre de la Ligue Hauts-de-France de tennis de table et envoyé au **Secrétariat du siège de la Ligue à Cambrai** simultanément à l'inscription du participant.

Le bulletin de participation est à renvoyer pour le **mercredi 17 juin 2026**, dernier délai (après cette date, aucune inscription ne sera acceptée). Le nombre **maximum** de participants est de **12 personnes** prises dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et des paiements.

Aucune inscription par téléphone ne sera prise en compte.

La Commission Régionale de la Formation Hauts-de-France se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants est insuffisant ou de refuser des inscriptions si le nombre de participants dépasse le nombre fixé pour cette formation

Le Responsable de la Formation Arbitrale

Michaël Zakrzewski

